

Les salariés feront les frais de l'absence d'un accord sur les salaires minima ingénieurs et cadres dans la métallurgie pour 2010

La négociation a échoué sur les salaires minima annuels conventionnels ingénieurs et cadres dans la métallurgie pour 2010. La FGMM-CFDT en attribue la responsabilité à l'UIMM qui nous a annoncé qu'elle retirait le texte proposé le 15 janvier à la signature des organisations syndicales. La FGMM en prend acte avec regret. Ce sont avant tout les ingénieurs et cadres de la métallurgie aux salaires les plus bas, notamment les jeunes débutants, qui en feront les frais. C'est aussi le besoin de soutien de la consommation qui est pénalisé en pleine crise économique.

La CFE-CGC et la CFTC, restant sur leur proposition de 1,4 %, ont repoussé la dernière proposition patronale. FO, après s'être déclarée prête à signer l'accord, s'est désistée du fait de la non-signature de la CFE-CGC et de la CFTC. La CGT ne signe pas les accords de salaires minima dans la métallurgie. L'UIMM a saisi cette aubaine pour retirer le texte proposé à la signature.

La négociation ayant permis de faire évoluer les propositions de l'UIMM de 0,8 % vers une dernière proposition à 1,2 %, la FGMM-CFDT, comme en 2009, c'était déclarée signataire, considérant :

1. Tous les niveaux auraient été supérieurs au SMIC annuel 2010. La FGMM-CFDT n'avait pas signé d'accord de minima durant une dizaine d'années, jusqu'en 2008, du fait que des niveaux se trouvaient inférieurs au SMIC.
2. Alors qu'ils sont globalement trop faibles depuis l'instauration conventionnelle des forfaits dans la branche en 1998 (que la CFDT n'a pas signé), l'accord aurait tiré les minima avec leur revalorisation de 2,72 % sur les deux ans 2009-2010, pour une inflation constatée de 0,9 % en 2009 et une inflation prévisionnelle de 1,2 % en 2010.
3. Les minima, en cette période de crise, jouent un rôle accru de « filet de sécurité », d'autant plus important :
 - pour les ingénieurs et cadres soumis à une part variable de leur rémunération qui enregistre une baisse très sensible sur 2009 et probablement aussi sur 2010 ;
 - pour ceux dont les entreprises ne revalorisent pas, ou faiblement, les rémunérations réelles, conduisant ces salariés, de plus en plus nombreux, à être rattrapés par les minima conventionnels.
4. Alors que les négociations des barèmes territoriaux de minima des salariés non-cadres s'annoncent difficile pour 2010, pour négocier, la FGMM-CFDT aurait pu s'appuyer sur le taux de revalorisation obtenu au niveau national pour les ingénieurs et cadres.
5. L'absence d'un accord en 2010 pénalisera les salariés concernés cette année-là, mais en outre, le retard pris sur les niveaux des minima, ne se rattrapera probablement pas l'an prochain.

Philippe Portier
Secrétaire National FGMM-CFDT